



## STOP AU RACKET DE LA SABAM !



### Appel à se rejoindre entre petits lieux de diffusion culturelle et collectifs organisateurs de concerts !

Vous qui êtes impliqués dans l'organisation de concerts, qui côtoyez des artistes et les accueillez dans votre lieu de diffusion, avez tous été un jour ou l'autre confrontés aux abus de la SABAM en matière de perception du droit d'auteur: factures disproportionnées ou injustifiées, manque de transparence et de dialogue, décisions arbitraires et fondées sur une logique commerciale et de profit...

**Vous en avez ras-le-bol et souhaitez vous mobiliser pour faire bouger les choses ? Découvrez notre manifeste à l'adresse [www.stopauracketdelasabam.tk](http://www.stopauracketdelasabam.tk) et rejoignez-nous dans notre action !**

Nous voulons rester libres d'organiser des spectacles par passion et non dans un but lucratif et vous proposons de nous mobiliser pour résister à ce racket en réclamant une exonération de la redevance SABAM pour les petits lieux de diffusion culturelle et les collectifs organisateurs. Nous souhaitons aussi soutenir les artistes et avoir la liberté de négocier les droits d'auteur directement avec eux, sans verser des sommes à la SABAM qui ne leur seront pas ou que très peu redistribuées.

Infos : [stopauracketsabam@gmail.com](mailto:stopauracketsabam@gmail.com) • 04 341 07 27 (La Zone) ou 04 343 17 51 (L'Aquilone) • Cet appel est issu de la plateforme CLIMA (Coordination LIégeoise des Musiques Amplifiées).



## STOP AU RACKET DE LA SABAM !



### Appel à se rejoindre entre petits lieux de diffusion culturelle et collectifs organisateurs de concerts !

Vous qui êtes impliqués dans l'organisation de concerts, qui côtoyez des artistes et les accueillez dans votre lieu de diffusion, avez tous été un jour ou l'autre confrontés aux abus de la SABAM en matière de perception du droit d'auteur: factures disproportionnées ou injustifiées, manque de transparence et de dialogue, décisions arbitraires et fondées sur une logique commerciale et de profit...

**Vous en avez ras-le-bol et souhaitez vous mobiliser pour faire bouger les choses ? Découvrez notre manifeste à l'adresse [www.stopauracketdelasabam.tk](http://www.stopauracketdelasabam.tk) et rejoignez-nous dans notre action !**

Nous voulons rester libres d'organiser des spectacles par passion et non dans un but lucratif et vous proposons de nous mobiliser pour résister à ce racket en réclamant une exonération de la redevance SABAM pour les petits lieux de diffusion culturelle et les collectifs organisateurs. Nous souhaitons aussi soutenir les artistes et avoir la liberté de négocier les droits d'auteur directement avec eux, sans verser des sommes à la SABAM qui ne leur seront pas ou que très peu redistribuées.

Infos : [stopauracketsabam@gmail.com](mailto:stopauracketsabam@gmail.com) • 04 341 07 27 (La Zone) ou 04 343 17 51 (L'Aquilone) • Cet appel est issu de la plateforme CLIMA (Coordination LIégeoise des Musiques Amplifiées).

**Nous dénonçons les pratiques abusives et les tarifs exorbitants de la SABAM !**

- **Les tarifs fixés par la SABAM sont démesurés** en regard des cachets artistiques, des rentrées générées par l'organisation de spectacle et des budgets dont disposent les organisateurs;

- **La SABAM fixe et modifie ses tarifs comme elle le veut**, sans concertation, et les applique de manière totalement arbitraire dans une logique qui correspond bien plus à son statut de société commerciale dans une situation de quasi monopole qu'au mandat qui lui est confié;

- **Les forfaits qu'elle encaisse sans avoir aucune idée des œuvres qui ont été diffusées rendent impossible de les reverser aux artistes de manière équitable.** La SABAM dit défendre les droits de tous les auteurs, mais, dans de nombreux cas, elle encaisse des forfaits déterminés sans véritables critères objectifs. Dès lors, il lui est impossible d'identifier les auteurs, qui ne reçoivent donc rien en retour. Cette manière de procéder est un gigantesque racket organisé;

- **L'absence totale de transparence et d'équité dans sa manière de reverser les sommes perçues aux ayants droit**, ainsi que les démarches qu'ils doivent suivre pour réclamer leurs droits, lui permettent de cumuler des bénéfices énormes au seul profit des artistes les plus connus;

- **Elle applique des amendes abusives** et très contestables en cas de non paiement ou de non respect de ses règles;

- **La SABAM ne vérifie pas si les auteurs sont bien affiliés chez elle** avant de réclamer des droits d'auteur. Dès lors, il arrive régulièrement qu'elle réclame des droits pour des œuvres sans être mandatée pour le faire. Elle perçoit donc des sommes considérables au nom d'auteurs qui ne verront jamais le moindre cent en retour.

**Texte complet à l'adresse [www.stopauracketdelasabam.tk](http://www.stopauracketdelasabam.tk)**

**Nous dénonçons les pratiques abusives et les tarifs exorbitants de la SABAM !**

- **Les tarifs fixés par la SABAM sont démesurés** en regard des cachets artistiques, des rentrées générées par l'organisation de spectacle et des budgets dont disposent les organisateurs;

- **La SABAM fixe et modifie ses tarifs comme elle le veut**, sans concertation, et les applique de manière totalement arbitraire dans une logique qui correspond bien plus à son statut de société commerciale dans une situation de quasi monopole qu'au mandat qui lui est confié;

- **Les forfaits qu'elle encaisse sans avoir aucune idée des œuvres qui ont été diffusées rendent impossible de les reverser aux artistes de manière équitable.** La SABAM dit défendre les droits de tous les auteurs, mais, dans de nombreux cas, elle encaisse des forfaits déterminés sans véritables critères objectifs. Dès lors, il lui est impossible d'identifier les auteurs, qui ne reçoivent donc rien en retour. Cette manière de procéder est un gigantesque racket organisé;

- **L'absence totale de transparence et d'équité dans sa manière de reverser les sommes perçues aux ayants droit**, ainsi que les démarches qu'ils doivent suivre pour réclamer leurs droits, lui permettent de cumuler des bénéfices énormes au seul profit des artistes les plus connus;

- **Elle applique des amendes abusives** et très contestables en cas de non paiement ou de non respect de ses règles;

- **La SABAM ne vérifie pas si les auteurs sont bien affiliés chez elle** avant de réclamer des droits d'auteur. Dès lors, il arrive régulièrement qu'elle réclame des droits pour des œuvres sans être mandatée pour le faire. Elle perçoit donc des sommes considérables au nom d'auteurs qui ne verront jamais le moindre cent en retour.

**Texte complet à l'adresse [www.stopauracketdelasabam.tk](http://www.stopauracketdelasabam.tk)**